

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Commune de BIESLES (102) - Commune de BIESLES (102) (1)**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 21520033800014

POSTE COMPTABLE : CFP NOGENT

**M. 14**

**Budget primitif**

**voté par nature**

**BUDGET : Principal (3)**

**ANNEE 2021**

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

## III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	21
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	23

## IV - Annexes (7)

### A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	24
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	25
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	26
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	30
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	31
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	32
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	34
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	35
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	36
A4 - Etat des provisions	37
A5 - Etalement des provisions	38
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	39
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	40
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	41
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	42
A8 - Etat des charges transférées	43
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	44

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	48
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	49
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	50
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	51
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	52
B1.6 - Etat des engagements reçus	53
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	54
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	56
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	57
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	58

### C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	59
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	61
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	62
C3.2 - Liste des établissements publics créés	63
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	64
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	65

### D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	66
D2 - Arrêté et signatures	67

## Commune de BIESLES (102) - Principal - BP - 2021

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>Code INSEE</b> 52050	<b>Commune de BIESLES (102)</b> Principal	<b>BP</b> 2021
----------------------------	--	-------------------

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	1378
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	31
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
Communauté d'Agglomération de Chaumont	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
		773,92	785,44

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	897,18	648,00
2	Produit des impositions directes/population	257,41	331,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	840,52	777,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	1975,34	276,00
5	Encours de dette/population		621,00
6	DGF/population	162,68	153,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,2514	0,4430
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	1,0347	0,8870
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	2,3501	0,3550
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		0,8000

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

### FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V O T E</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 346 580,65	1 145 858,00

+

+

+

<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 200 722,65

=

=

=

<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>	<b>3 346 580,65</b>	<b>3 346 580,65</b>
--	---------------------	---------------------

### INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	2 536 743,47	3 011 313,33

+

+

+

<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	751 379,05	978 717,86
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 701 908,67	(si solde positif) 0,00

=

=

=

<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>3 990 031,19</b>	<b>3 990 031,19</b>
---	---------------------	---------------------

### TOTAL

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>7 336 611,84</b>	<b>7 336 611,84</b>
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	363 050,00	0,00	384 600,00	384 600,00	384 600,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	302 000,00	0,00	319 700,00	319 700,00	319 700,00
014	Atténuations de produits	41 401,00	0,00	42 000,00	42 000,00	42 000,00
65	Autres charges de gestion courante	274 800,00	0,00	285 102,00	285 102,00	285 102,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>981 251,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 031 402,00</b>	<b>1 031 402,00</b>	<b>1 031 402,00</b>
66	Charges financières	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
67	Charges exceptionnelles	218 054,37	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	40 000,00		49 738,18	49 738,18	49 738,18
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 240 805,37</b>	<b>0,00</b>	<b>1 084 140,18</b>	<b>1 084 140,18</b>	<b>1 084 140,18</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	2 303 008,21		2 235 371,54	2 235 371,54	2 235 371,54
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	26 077,10		27 068,93	27 068,93	27 068,93
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>2 329 085,31</b>		<b>2 262 440,47</b>	<b>2 262 440,47</b>	<b>2 262 440,47</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 569 890,68</b>	<b>0,00</b>	<b>3 346 580,65</b>	<b>3 346 580,65</b>	<b>3 346 580,65</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>3 346 580,65</b>
--	---------------------

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	136 837,00	0,00	117 300,00	117 300,00	117 300,00
73	Impôts et taxes	690 517,00	0,00	700 500,00	700 500,00	700 500,00
74	Dotations et participations	259 000,00	0,00	227 000,00	227 000,00	227 000,00
75	Autres produits de gestion courante	73 388,00	0,00	98 357,00	98 357,00	98 357,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>1 161 742,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 145 157,00</b>	<b>1 145 157,00</b>	<b>1 145 157,00</b>
76	Produits financiers	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00
77	Produits exceptionnels	700,00	0,00	700,00	700,00	700,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 162 443,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 145 858,00</b>	<b>1 145 858,00</b>	<b>1 145 858,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 162 443,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 145 858,00</b>	<b>1 145 858,00</b>	<b>1 145 858,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>2 200 722,65</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>3 346 580,65</b>
--	---------------------

## Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>2 262 440,47</b>
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DF\ 043 = RF\ 043$ .

(6) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	148 426,72	6 174,54	140 743,47	140 743,47	146 918,01
204	Subventions d'équipement versées	95 394,00	56 018,00	82 000,00	82 000,00	138 018,00
21	Immobilisations corporelles	521 192,60	300 651,44	347 000,00	347 000,00	647 651,44
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 140 183,73	347 498,26	1 830 000,00	1 830 000,00	2 177 498,26
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>2 905 197,05</b>	<b>710 342,24</b>	<b>2 399 743,47</b>	<b>2 399 743,47</b>	<b>3 110 085,71</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	29 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	20 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>51 650,00</b>	<b>0,00</b>	<b>22 000,00</b>	<b>22 000,00</b>	<b>22 000,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (8)</b>	<b>569 496,31</b>	<b>41 036,81</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>141 036,81</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>3 526 343,36</b>	<b>751 379,05</b>	<b>2 521 743,47</b>	<b>2 521 743,47</b>	<b>3 273 122,52</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	9 581,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>9 581,00</b>		<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>3 535 924,36</b>	<b>751 379,05</b>	<b>2 536 743,47</b>	<b>2 536 743,47</b>	<b>3 288 122,52</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>701 908,67</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 990 031,19</b>
---	---------------------

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	495 351,55	560 057,55	0,00	0,00	560 057,55
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>495 351,55</b>	<b>560 057,55</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>560 057,55</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	63 000,00	0,00	77 000,00	77 000,00	77 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	111 503,62	0,00	474 569,86	474 569,86	474 569,86
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	123 013,00	0,00	81 803,00	81 803,00	81 803,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>298 016,62</b>	<b>0,00</b>	<b>633 872,86</b>	<b>633 872,86</b>	<b>633 872,86</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>	<b>674 031,31</b>	<b>418 660,31</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>518 660,31</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 467 399,48</b>	<b>978 717,86</b>	<b>733 872,86</b>	<b>733 872,86</b>	<b>1 712 590,72</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	2 303 008,21		2 235 371,54	2 235 371,54	2 235 371,54
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	26 077,10		27 068,93	27 068,93	27 068,93
041	Opérations patrimoniales (4)	9 581,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>2 338 666,31</b>		<b>2 277 440,47</b>	<b>2 277 440,47</b>	<b>2 277 440,47</b>

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	<b>TOTAL</b>	3 806 065,79	978 717,86	3 011 313,33	3 011 313,33	3 990 031,19

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 990 031,19</b>
---	---------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>
--

<b>2 262 440,47</b>
---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	384 600,00		384 600,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	319 700,00		319 700,00
014	Atténuations de produits	42 000,00		42 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	285 102,00		285 102,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	1 500,00	0,00	1 500,00
67	Charges exceptionnelles	1 500,00	0,00	1 500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	27 068,93	27 068,93
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	49 738,18		49 738,18
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		2 235 371,54	2 235 371,54
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>1 084 140,18</b>	<b>2 262 440,47</b>	<b>3 346 580,65</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>3 346 580,65</b>
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 000,00	0,00	2 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	146 918,01	0,00	146 918,01
204	Subventions d'équipement versées	138 018,00	0,00	138 018,00
21	Immobilisations corporelles (6)	647 651,44	0,00	647 651,44
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	2 177 498,26	15 000,00	2 192 498,26
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	141 036,81	0,00	141 036,81
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	20 000,00		20 000,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>3 273 122,52</b>	<b>15 000,00</b>	<b>3 288 122,52</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>701 908,67</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 990 031,19</b>
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	2 000,00		2 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	117 300,00		117 300,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	700 500,00		700 500,00
74	Dotations et participations	227 000,00		227 000,00
75	Autres produits de gestion courante	98 357,00	0,00	98 357,00
76	Produits financiers	1,00	0,00	1,00
77	Produits exceptionnels	700,00	0,00	700,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>1 145 858,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 145 858,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>2 200 722,65</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>3 346 580,65</b>
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	77 000,00	0,00	77 000,00
13	Subventions d'investissement	560 057,55	0,00	560 057,55
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	500,00	0,00	500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	15 000,00	15 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	81 803,00	0,00	81 803,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		27 068,93	27 068,93
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	518 660,31	0,00	518 660,31
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		2 235 371,54	2 235 371,54
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>1 238 020,86</b>	<b>2 277 440,47</b>	<b>3 515 461,33</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	<b>474 569,86</b>
-----------------------------------	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 990 031,19</b>
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>363 050,00</b>	<b>384 600,00</b>	<b>384 600,00</b>
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	4 000,00	4 000,00	4 000,00
60611	Eau et assainissement	30 000,00	30 000,00	30 000,00
60612	Energie - Electricité	75 000,00	80 000,00	80 000,00
60621	Combustibles	3 000,00	3 000,00	3 000,00
60622	Carburants	5 000,00	5 000,00	5 000,00
60623	Alimentation	250,00	500,00	500,00
60624	Produits de traitement	1 850,00	1 500,00	1 500,00
60628	Autres fournitures non stockées	10 000,00	10 000,00	10 000,00
60631	Fournitures d'entretien	4 000,00	4 000,00	4 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	20 000,00	25 000,00	25 000,00
60633	Fournitures de voirie	5 000,00	5 000,00	5 000,00
60636	Vêtements de travail	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6064	Fournitures administratives	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	3 500,00	3 500,00	3 500,00
6068	Autres matières et fournitures	2 500,00	2 500,00	2 500,00
611	Contrats de prestations de services	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6135	Locations mobilières	3 000,00	3 000,00	3 000,00
61521	Entretien terrains	1 500,00	1 500,00	1 500,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	16 000,00	16 000,00	16 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	5 000,00	5 000,00	5 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	3 500,00	15 000,00	15 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	1 700,00	1 700,00	1 700,00
61524	Entretien bois et forêts	30 000,00	30 000,00	30 000,00
61551	Entretien matériel roulant	10 000,00	10 000,00	10 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6156	Maintenance	12 000,00	12 000,00	12 000,00
6161	Multirisques	8 000,00	8 500,00	8 500,00
6168	Autres primes d'assurance	1 000,00	1 000,00	1 000,00
617	Etudes et recherches	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6182	Documentation générale et technique	1 200,00	1 200,00	1 200,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	600,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6228	Divers	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	25 000,00	25 000,00	25 000,00
6236	Catalogues et imprimés	1 200,00	1 200,00	1 200,00
6237	Publications	200,00	200,00	200,00
6238	Divers	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6256	Missions	50,00	200,00	200,00
6261	Frais d'affranchissement	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6262	Frais de télécommunications	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	4 500,00	4 500,00	4 500,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	15 000,00	15 000,00	15 000,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	10 000,00	10 000,00	10 000,00
63512	Taxes foncières	9 000,00	9 000,00	9 000,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	100,00	100,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	500,00	500,00	500,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>302 000,00</b>	<b>319 700,00</b>	<b>319 700,00</b>
6216	Personnel affecté par GFP de rattachement	17 000,00	15 000,00	15 000,00
6218	Autre personnel extérieur	35 000,00	35 000,00	35 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	200,00	200,00	200,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	3 500,00	3 500,00	3 500,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	500,00	500,00	500,00
6411	Personnel titulaire	150 000,00	150 000,00	150 000,00
6413	Personnel non titulaire	12 000,00	30 000,00	30 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	30 000,00	30 000,00	30 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	34 000,00	34 000,00	34 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	500,00	1 000,00	1 000,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	800,00	2 000,00	2 000,00
6488	Autres charges	500,00	500,00	500,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>41 401,00</b>	<b>42 000,00</b>	<b>42 000,00</b>
7391172	Dégrèvt taxe habitat° sur logements vaca	1 000,00	1 000,00	1 000,00
739221	FNGIR	40 401,00	41 000,00	41 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>274 800,00</b>	<b>285 102,00</b>	<b>285 102,00</b>
6531	Indemnités	50 000,00	55 000,00	55 000,00
6532	Frais de mission	100,00	100,00	100,00
6533	Cotisations de retraite	2 500,00	2 800,00	2 800,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6535	Formation	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6542	Créances éteintes	200,00	200,00	200,00
6553	Service d'incendie	40 000,00	45 000,00	45 000,00
65548	Autres contributions	150 000,00	150 000,00	150 000,00
6574	Subv. fonct. Associat <sup>e</sup> , personnes privée	23 000,00	23 000,00	23 000,00
65888	Autres	0,00	2,00	2,00
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> <b>= (011 + 012 + 014 + 65 + 656)</b>		<b>981 251,00</b>	<b>1 031 402,00</b>	<b>1 031 402,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>1 500,00</b>	<b>1 500,00</b>	<b>1 500,00</b>
665	Escomptes accordés	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6688	Autres	500,00	500,00	500,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>218 054,37</b>	<b>1 500,00</b>	<b>1 500,00</b>
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	500,00	500,00	500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500,00	500,00	500,00
678	Autres charges exceptionnelles	217 054,37	500,00	500,00
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>40 000,00</b>	<b>49 738,18</b>	<b>49 738,18</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b> <b>= a + b + c + d + e</b>		<b>1 240 805,37</b>	<b>1 084 140,18</b>	<b>1 084 140,18</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>2 303 008,21</b>	<b>2 235 371,54</b>	<b>2 235 371,54</b>
<b>042</b>	<b>Opérat<sup>e</sup> ordre transfert entre sections (7) (8) (9)</b>	<b>26 077,10</b>	<b>27 068,93</b>	<b>27 068,93</b>
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	26 077,10	27 068,93	27 068,93
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 329 085,31</b>	<b>2 262 440,47</b>	<b>2 262 440,47</b>
<b>043</b>	<b>Opérat<sup>e</sup> ordre intérieur de la section (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>2 329 085,31</b>	<b>2 262 440,47</b>	<b>2 262 440,47</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> <b>(= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>3 569 890,68</b>	<b>3 346 580,65</b>	<b>3 346 580,65</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>3 346 580,65</b>
--	---------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>				<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>				<b>A2</b>
<b>Chap / art(1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Pour mémoire budget précédent (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	2 000,00	2 000,00	2 000,00
<b>70</b>	<b>Produits services, domaine et ventes div</b>	<b>136 837,00</b>	<b>117 300,00</b>	<b>117 300,00</b>
7022	Coupes de bois	75 000,00	60 000,00	60 000,00
7023	Menus produits forestiers	25 000,00	20 000,00	20 000,00
7025	Taxes d'affouage	4 000,00	3 500,00	3 500,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	500,00	500,00	500,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	2 500,00	2 500,00	2 500,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	6 500,00	7 000,00	7 000,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	1 337,00	1 300,00	1 300,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	22 000,00	22 000,00	22 000,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	500,00	500,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>690 517,00</b>	<b>700 500,00</b>	<b>700 500,00</b>
73111	Impôts directs locaux	357 000,00	350 000,00	350 000,00
73211	Attribution de compensation	201 017,00	201 000,00	201 000,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	22 000,00	21 000,00	21 000,00
73224	Fonds départ DMTO pour com de - 5000 hab	0,00	13 000,00	13 000,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	110 000,00	115 000,00	115 000,00
7336	Droits de place	500,00	500,00	500,00
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>259 000,00</b>	<b>227 000,00</b>	<b>227 000,00</b>
7411	Dotation forfaitaire	110 000,00	110 000,00	110 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	100 000,00	100 000,00	100 000,00
74127	Dotation nationale de péréquation	15 000,00	10 000,00	10 000,00
744	FCTVA	2 500,00	2 000,00	2 000,00
74718	Autres participations Etat	100,00	100,00	100,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	2 500,00	2 500,00
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	13 000,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	2 400,00	2 400,00	2 400,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	16 000,00	0,00	0,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>73 388,00</b>	<b>98 357,00</b>	<b>98 357,00</b>
752	Revenus des immeubles	31 000,00	25 000,00	25 000,00
7551	Excédent des BA administratifs	42 288,00	73 257,00	73 257,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	100,00	100,00	100,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b> <b>(a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013</b>		<b>1 161 742,00</b>	<b>1 145 157,00</b>	<b>1 145 157,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>
761	Produits de participations	1,00	1,00	1,00
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>700,00</b>	<b>700,00</b>	<b>700,00</b>
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	200,00	200,00	200,00
7788	Produits exceptionnels divers	500,00	500,00	500,00
<b>78</b>	<b>Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b> <b>= a+b+c+d</b>		<b>1 162 443,00</b>	<b>1 145 858,00</b>	<b>1 145 858,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> <b>(= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>1 162 443,00</b>	<b>1 145 858,00</b>	<b>1 145 858,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>2 200 722,65</b>
--	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>3 346 580,65</b>
--	---------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>				<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>				<b>B1</b>
<b>Chap / art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Pour mémoire budget précédent (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
<b>010</b>	<b>Stocks</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)</b>	<b>148 426,72</b>	<b>140 743,47</b>	<b>140 743,47</b>
2031	Frais d'études	144 426,72	134 938,01	134 938,01
2051	Concessions, droits similaires	4 000,00	5 805,46	5 805,46
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (hors opérations)</b>	<b>95 394,00</b>	<b>82 000,00</b>	<b>82 000,00</b>
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	2 000,00	2 000,00	2 000,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	93 394,00	80 000,00	80 000,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>521 192,60</b>	<b>347 000,00</b>	<b>347 000,00</b>
2111	Terrains nus	10 000,00	15 000,00	15 000,00
2112	Terrains de voirie	0,00	1 000,00	1 000,00
2116	Cimetières	75 164,30	20 000,00	20 000,00
2117	Bois et forêts	10 000,00	10 000,00	10 000,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	2 000,00	5 000,00	5 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	5 000,00	5 000,00	5 000,00
21311	Hôtel de ville	3 000,00	30 000,00	30 000,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	30 000,00	30 000,00
21316	Equipements du cimetière	0,00	1 000,00	1 000,00
21318	Autres bâtiments publics	100 000,00	40 000,00	40 000,00
2132	Immeubles de rapport	0,00	1 000,00	1 000,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	5 000,00	5 000,00
2138	Autres constructions	0,00	15 000,00	15 000,00
2151	Réseaux de voirie	75 000,00	75 000,00	75 000,00
2152	Installations de voirie	210 028,30	25 000,00	25 000,00
21538	Autres réseaux	2 000,00	0,00	0,00
21561	Matériel roulant	0,00	1 000,00	1 000,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	2 000,00	15 000,00	15 000,00
21571	Matériel roulant	0,00	5 000,00	5 000,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	7 000,00	7 000,00	7 000,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	10 000,00	10 000,00	10 000,00
2181	Installat° générales, agencements	0,00	1 000,00	1 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	5 000,00	20 000,00	20 000,00
2184	Mobilier	5 000,00	5 000,00	5 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	5 000,00	5 000,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	<b>2 140 183,73</b>	<b>1 830 000,00</b>	<b>1 830 000,00</b>
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	700 000,00	700 000,00
2313	Constructions	1 440 183,73	930 000,00	930 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	700 000,00	200 000,00	200 000,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>2 905 197,05</b>	<b>2 399 743,47</b>	<b>2 399 743,47</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>29 650,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	29 650,00	0,00	0,00
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	2 000,00	2 000,00
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>51 650,00</b>	<b>22 000,00</b>	<b>22 000,00</b>
458111	Eau - Travaux réseaux place du Pont (6)	84 504,61	5 000,00	5 000,00
458151	Asst - Travaux réseaux Place du Pont (6)	42 491,70	5 000,00	5 000,00
458152	Asst - Mise aux normes branchements part (6)	272 500,00	50 000,00	50 000,00
458153	Asst - Travaux domaine public (branche 6)	170 000,00	40 000,00	40 000,00
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>569 496,31</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>3 526 343,36</b>	<b>2 521 743,47</b>	<b>2 521 743,47</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Charges transférées (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (10)</b>	<b>9 581,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>
2313	Constructions	9 031,00	10 000,00	10 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	550,00	5 000,00	5 000,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>9 581,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		3 535 924,36	2 536 743,47	2 536 743,47
				+
			<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>751 379,05</b>
				+
			<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>701 908,67</b>
				=
			<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 990 031,19</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>				<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>				<b>B2</b>
<b>Chap / art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Pour mémoire budget précédent (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
<b>010</b>	<b>Stocks</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (hors 138)</b>	<b>495 351,55</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1322	Subv. non transf. Régions	71 865,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	137 755,18	0,00	0,00
13246	Attrib. de compensation d'investissement	30 000,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	35 252,12	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	220 479,25	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>495 351,55</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>174 503,62</b>	<b>551 569,86</b>	<b>551 569,86</b>
10222	FCTVA	61 000,00	75 000,00	75 000,00
10226	Taxe d'aménagement	2 000,00	2 000,00	2 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	111 503,62	474 569,86	474 569,86
<b>138</b>	<b>Autres subvent° invest. non transf.</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>500,00</b>	<b>500,00</b>	<b>500,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>123 013,00</b>	<b>81 803,00</b>	<b>81 803,00</b>
27638	Créance Autres établissements publics	123 013,00	81 803,00	81 803,00
<b>024</b>	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes financières</b>		<b>298 016,62</b>	<b>633 872,86</b>	<b>633 872,86</b>
458211	Eau - Travaux réseaux place du Pont (5)	84 504,61	5 000,00	5 000,00
458251	Asst - Travaux réseaux Place du Pont (5)	42 491,70	5 000,00	5 000,00
458252	Asst - Mise aux normes branchements part (5)	377 035,00	50 000,00	50 000,00
458253	Asst - Travaux domaine public (branche 5)	170 000,00	40 000,00	40 000,00
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>674 031,31</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>1 467 399,48</b>	<b>733 872,86</b>	<b>733 872,86</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la sect° de fonctionnement</b>	<b>2 303 008,21</b>	<b>2 235 371,54</b>	<b>2 235 371,54</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)</b>	<b>26 077,10</b>	<b>27 068,93</b>	<b>27 068,93</b>
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	0,00	5 000,00	5 000,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	26 077,10	22 068,93	22 068,93
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 329 085,31</b>	<b>2 262 440,47</b>	<b>2 262 440,47</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (9)</b>	<b>9 581,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>
2031	Frais d'études	9 581,00	15 000,00	15 000,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>2 338 666,31</b>	<b>2 277 440,47</b>	<b>2 277 440,47</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>3 806 065,79</b>	<b>3 011 313,33</b>	<b>3 011 313,33</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>978 717,86</b>
-----------------------------------	-------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 990 031,19</b>
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DJ 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

Cet état ne contient pas d'information.





<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>A2.1</b>

**A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

**A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									

**Commune de BIESLES (102) - Principal - BP - 2021**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>0,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

**A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

## Commune de BIESLES (102) - Principal - BP - 2021

- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>A2.3</b>

**A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>A2.4</b>

## A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A2.5</b>

**A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Taux fixe (total)</b>		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Taux variable simple (total)</b>		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Taux complexe (total) (2)</b>		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A2.5</b>

**A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Taux fixe (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux variable simple (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux complexe (total) (2)</b>						0,00	0,00		
<b>Total</b>						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE</b> <b>DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME</b>	<b>A2.6</b>

**A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES</b>	<b>A2.7</b>

**A2.7 – AUTRES DETTES***(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)*

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)	0,00	0,00	0,00
Dettes pour location - acquisitions	0,00	0,00	0,00
Dettes pour location - ventes	0,00	0,00	0,00
Dettes pour souscription au capital d'une SEM	0,00	0,00	0,00
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités	0,00	0,00	0,00
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

**A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

<b>CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</b>	<b>Délibération du</b>
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000,00 €	2021-03-01

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Subventions d'équipement versées	5	01/03/2021
L	Subventions d'équipement versées <1000€	1	01/03/2021

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS</b>	<b>A4</b>

**A4 – ETAT DES PROVISIONS**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>A5</b>

**A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>20 000,00</b>	<b>I 20 000,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	20 000,00	20 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>20 000,00</b>	<b>751 379,05</b>	<b>701 908,67</b>	<b>1 473 287,72</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>2 421 243,47</b>	<b>III</b> <b>2 421 243,47</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>158 803,00</b>	<b>158 803,00</b>
10222	FCTVA	75 000,00	75 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	2 000,00	2 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
27638	Créance Autres établissements publics	81 803,00	81 803,00
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>2 262 440,47</b>	<b>2 262 440,47</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	5 000,00	5 000,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	22 068,93	22 068,93
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	2 235 371,54	2 235 371,54

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>2 421 243,47</b>	<b>978 717,86</b>	<b>0,00</b>	<b>474 569,86</b>	<b>3 874 531,19</b>

	Montant	
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	II	<b>1 473 287,72</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	IV	<b>3 874 531,19</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV – II (6)</b>	<b>2 401 243,47</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM</b>	<b>A7.2.1</b>

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES**

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>0,00</b>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>	<i>0,00</i>
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

**A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES**

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>0,00</b>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM</b>	<b>A7.2.2</b>

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES**

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	
	<b>Autres dépenses éventuelles</b>	<b>0,00</b>
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>0,00</b>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

**A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES**

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	<b>Autres recettes éventuelles</b>	<b>0,00</b>
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>0,00</b>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement (3)</i>	<i>0,00</i>
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>A8</b>

**A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- le- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- le- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>A9</b>

**A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

N° opération : 11	Intitulé de l'opération : Eau - Travaux réseaux place du Pont			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>2 968 672,78</b>	<b>10 204,51</b>	<b>5 000,00</b>	<b>15 204,51</b>
45.1 Eau - Travaux réseaux place du Pont (5)	0,00	10 204,51	5 000,00	15 204,51
45.1 Eau - Travaux réseaux place du Pont (5)	98,87	0,00	0,00	0,00
45.1 Eau - Travaux réseaux place du Pont (5)	157,16	0,00	0,00	0,00
45.1 Eau - Travaux réseaux place du Pont (5)	477,76	0,00	0,00	0,00
45.1 Eau - Travaux réseaux place du Pont (5)	485,93	0,00	0,00	0,00
45.1 Eau - Travaux réseaux place du Pont (5)	702,05	0,00	0,00	0,00
45.1 Eau - Travaux réseaux place du Pont (5)	826,91	0,00	0,00	0,00
45.1 Eau - Travaux réseaux place du Pont (5)	2 000,00	0,00	0,00	0,00
45.1 Eau - Travaux réseaux place du Pont (5)	1 033,35	0,00	0,00	0,00
45.1 Eau - Travaux réseaux place du Pont (5)	1 754,53	0,00	0,00	0,00
45.1 Eau - Travaux réseaux place du Pont (5)	1 909,15	0,00	0,00	0,00
45.1 Eau - Travaux réseaux place du Pont (5)	1 947,09	0,00	0,00	0,00
45.1 Eau - Travaux réseaux place du Pont (5)	2 762,44	0,00	0,00	0,00
45.1 Eau - Travaux réseaux place du Pont (5)	2 818,75	0,00	0,00	0,00
45.1 Eau - Travaux réseaux place du Pont (5)	2 970,00	0,00	0,00	0,00
45.1 Eau - Travaux réseaux place du Pont (5)	3 588,00	0,00	0,00	0,00
45.1 Eau - Travaux réseaux place du Pont (5)	4 422,36	0,00	0,00	0,00
45.1 Eau - Travaux réseaux place du Pont (5)	4 550,33	0,00	0,00	0,00
45.1 Eau - Travaux réseaux place du Pont (5)	5 024,73	0,00	0,00	0,00
45.1 Eau - Travaux réseaux place du Pont (5)	6 107,55	0,00	0,00	0,00
45.1 Eau - Travaux réseaux place du Pont (5)	6 139,67	0,00	0,00	0,00
45.1 Eau - Travaux réseaux place du Pont (5)	8 285,94	0,00	0,00	0,00
45.1 Eau - Travaux réseaux place du Pont (5)	11 551,37	0,00	0,00	0,00
45.1 Eau - Travaux réseaux place du Pont (5)	11 960,00	0,00	0,00	0,00
45.1 Eau - Travaux réseaux place du Pont (5)	20 882,53	0,00	0,00	0,00
45.1 Eau - Travaux réseaux place du Pont (5)	23 199,24	0,00	0,00	0,00
45.1 Eau - Travaux réseaux place du Pont (5)	32 289,96	0,00	0,00	0,00
45.1 Eau - Travaux réseaux place du Pont (5)	34 558,42	0,00	0,00	0,00
45.1 Eau - Travaux réseaux place du Pont (5)	63 808,26	0,00	0,00	0,00
45.1 Eau - Travaux réseaux place du Pont (5)	74 300,10	0,00	0,00	0,00
45.1 Eau - Travaux réseaux place du Pont (5)	74 665,29	0,00	0,00	0,00
45.1 Eau - Travaux réseaux place du Pont (5)	111 129,84	0,00	0,00	0,00
45.1 Eau - Travaux réseaux place du Pont (5)	145 001,05	0,00	0,00	0,00
45.1 Eau - Travaux réseaux place du Pont (5)	198 183,22	0,00	0,00	0,00

N° opération : 11		Intitulé de l'opération : Eau - Travaux réseaux place du Pont			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
45.1 Eau - Travaux réseaux place du Pont (5)	204 603,66	0,00	0,00	0,00	
45.1 Eau - Travaux réseaux place du Pont (5)	225 546,66	0,00	0,00	0,00	
45.1 Eau - Travaux réseaux place du Pont (5)	242 212,34	0,00	0,00	0,00	
45.1 Eau - Travaux réseaux place du Pont (5)	322 734,13	0,00	0,00	0,00	
45.1 Eau - Travaux réseaux place du Pont (5)	336 292,08	0,00	0,00	0,00	
45.1 Eau - Travaux réseaux place du Pont (5)	360 917,24	0,00	0,00	0,00	
45.1 Eau - Travaux réseaux place du Pont (5)	384 484,86	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	32 289,96	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>2 968 672,78</b>	<b>10 204,51</b>	<b>5 000,00</b>	<b>15 204,51</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>260 375,69</b>	<b>84 504,61</b>	<b>5 000,00</b>	<b>89 504,61</b>	
45.2 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	260 375,69	84 504,61	5 000,00	89 504,61	
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>260 375,69</b>	<b>84 504,61</b>	<b>5 000,00</b>	<b>89 504,61</b>	

N° opération : 51		Intitulé de l'opération : Asst - Travaux réseaux Place du Pont			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>36 896,85</b>	<b>5 594,85</b>	<b>5 000,00</b>	<b>10 594,85</b>	
45.1 Asst - Travaux réseaux Place du Pont (5)	0,00	5 594,85	5 000,00	10 594,85	
45.1 Asst - Travaux réseaux Place du Pont (5)	36 896,85	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>36 896,85</b>	<b>5 594,85</b>	<b>5 000,00</b>	<b>10 594,85</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>42 491,70</b>	<b>5 000,00</b>	<b>47 491,70</b>	
45.2 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	42 491,70	5 000,00	47 491,70	
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>42 491,70</b>	<b>5 000,00</b>	<b>47 491,70</b>	

N° opération : 52		Intitulé de l'opération : Asst - Mise aux normes branchements part			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>221 730,51</b>	<b>24 145,45</b>	<b>50 000,00</b>	<b>74 145,45</b>	
45.1 Asst - Mise aux normes branchements part (5)	0,00	24 145,45	50 000,00	74 145,45	
45.1 Asst - Mise aux normes branchements part (5)	221 730,51	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a – c)</b>	<b>221 730,51</b>	<b>24 145,45</b>	<b>50 000,00</b>	<b>74 145,45</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>84 952,00</b>	<b>191 959,60</b>	<b>50 000,00</b>	<b>241 959,60</b>	
45.2 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	84 952,00	191 959,60	50 000,00	241 959,60	
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>84 952,00</b>	<b>191 959,60</b>	<b>50 000,00</b>	<b>241 959,60</b>	

N° opération : 53		Intitulé de l'opération : Asst - Travaux domaine public (branche)			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>98 612,40</b>	<b>1 092,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>41 092,00</b>	
45.1 Asst - Travaux domaine public (branche) (5)	0,00	1 092,00	40 000,00	41 092,00	
45.1 Asst - Travaux domaine public (branche) (5)	98 612,40	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a – c)</b>	<b>98 612,40</b>	<b>1 092,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>41 092,00</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>99 704,40</b>	<b>40 000,00</b>	<b>139 704,40</b>	
45.2 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	99 704,40	40 000,00	139 704,40	
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>99 704,40</b>	<b>40 000,00</b>	<b>139 704,40</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>	<b>B1.1</b>

**B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>										<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A+ B + C - D</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>1 145 858,00</b>

<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II</b>	<b>0,00</b>
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b>	<b>B1.3</b>

**B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b>	<b>B1.4</b>

**B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>B1.6</b>

**B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
6574	N°1 ADMR		ADMR	Association	0,00
6574	N°2 ADMR POUR CENTRE DE LOISIRS		ADMR	Association	0,00
6574	N°3 SUBVENTION 2020		ADMR	Association	0,00
6574	N°1 ADMR RAM		ADMR ASSOCIATION	Association	0,00
6574	N°1 AFM TELETHON		L'UNIVERS DE GUCINY	Association	0,00
6574	N°2 SUBVENTION 2020		AFM	Association	0,00
6574	N°1 SUBVENTION 2020		AFM	Association	0,00
6574	N°2 ALLIANCE BIESLES NORDENDORF		ALLIANCE BIESLES NORDENDORF	Association	0,00
6574	N°2 SUBVENTION 2020		ALLIANCE BIESLES NORDENDORF	Association	0,00
6574	N°1 AMICALE ANCIENS COMBATTANTS		AMICALE ANCIENS COMBATTANTS	Association	0,00
6574	N°2 AMICALE SAPEURS POMPIERS BIESLES		AMICALE ANCIENS COMBATTANTS	Association	0,00
6574	N°1 SUBVENTION 2020		AMICALE SAPEURS POMPIERS BIESLES	Association	0,00
6574	N°1 BIESLES TANDEM		AMICALE SAPEURS POMPIERS BIESLES	Association	0,00
6574	N°2 SUBVENTION 2020		ASSOC BIESLES TANDEM	Association	0,00
6574	N°1 BUX BAND REPAS AINES 2018		ORGANISATION BTO	Association	0,00
6574	N°2 SUBVENTION 2020		ASSOC BIESLES TANDEM	Association	0,00
6574	N°1 CLUB D ANIMATION ET LOISIRS		ORGANISATION BTO	Association	0,00
6574	N°1 ASS DETENTE ET LOISIRS LE LIEN		ASSOC BUX BAND	Association	0,00
6574	N°2 SUBVENTION 2020		ASSOC CLUB DU HAUT DU BAN	Association	0,00
6574	N°1 SUBVENTION 2020		ASSOC CLUB DU HAUT DU BAN	Association	0,00
6574	N°1 ASSOC DONNEURS DE SANG		ASSOC DETENTE ET LOISIRS LE LIEN	Association	0,00
6574	N°1 ASSOC DONNEURS SANG		ASSOC DETENTE ET LOISIRS LE LIEN	Association	0,00
6574	N°1 ASSOC ETOILE BIESLOISE ET NOGENTAISE		ASSOC DONNEURS DE SANG DE NOGENT	Association	0,00
6574	N°2 SUBVENTION 2020		ASSOC DONNEURS SANG	Entreprise	0,00
6574	N°1 ASS FONDATION DU PATRIMOINE		ASSOC ETOILE BIESLOISE ET NOGENTAISE	Association	0,00
6574	N°1 ASSOCIATION GREEN DEVIL		ASSOC ETOILE BIESLOISE ET NOGENTAISE	Association	0,00
6574	N°1 AMICALE DES JEUNES SAPEURS POMPIERS		ASSOC FONDATION DU PATRIMOINE	Association	0,00
6574	N°1 ASSOC LE GALET DU PUIITS		ASSOC GREEN DEVIL	Association	0,00
6574	N°1 ASSOC LES AMIS DE FELIX		ASSOC JEUNES SAPEURS POMPIERS	Association	0,00
6574	N°2 SUBVENTION 2020		ASSOC LE GALET DU PUIITS	Association	0,00
6574	N°1 SUBVENTION 2020		ASSOC LES AMIS DE FELIX	Association	0,00
6574	N°2 ASSOC LES AMIS DE LA TOUR		ASSOC LES AMIS DE FELIX	Association	0,00
6574	N°2 LES AMIS DES VIEUX JOURS		ASSOC LES AMIS DE LA TOUR	Association	0,00
6574	N°1 SUBVENTION 2020		ASSOC LES AMIS DES VIEUX JOURS	Association	0,00
6574			ASSOC LES AMIS DES VIEUX JOURS	Association	0,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	N°2 SUBVENTION 2020		ASSOC LES BIESLOISES PETILLANTES	Association	0,00
6574	N°1 ASSOC LES BIESLOISES PETILLANTES		ASSOC LES BIESLOISES PETILLANTES	Association	0,00
6574	N°1 ASS LES PUIITS DES MEZIENS - 14 JUILLET		ASSOC LES PUIITS DES MEZIENS	Association	0,00
6574	N°2 SUBVENTION 2020		ASSOC LES PUIITS DES MEZIENS	Association	0,00
6574	N°1 ASSOCIATION MILITARIA		ASSOC MILITARIA CHAUMONTAISE	Association	0,00
6574	N°1 SUBVENTION 2020		ASSOC PARENTS ELEVES BIESLES	Association	0,00
6574	N°2 ASSOC PARENTS ELEVES BIESLES		ASSOC PARENTS ELEVES BIESLES	Association	0,00
6574	N°2 POLE SPORTS ET LOISIRS DE BIESLES		ASSOC PÔLE SPORTS ET LOISIRS DE BIESLES	Association	0,00
6574	N°1 SUBVENTION 2020		ASSOC PÔLE SPORTS ET LOISIRS DE BIESLES	Association	0,00
6574	N°1 ASS RESTAURANTS COEUR HAUTE MARNE		ASSOC RESTAURANTS COEUR HAUTE MARNE	Association	0,00
6574	N°1 ASSOC SPINA BIFIDA		ASSOC SPINA BIFIDA	Association	0,00
6574	N°2 SUBVENTION 2020		ASSOC SPINA BIFIDA	Association	0,00
6574	N°2 ASSOC TEDALI		ASSOC TEDALI	Association	0,00
6574	N°1 SUBVENTION 2020		ASSOC TEDALI	Association	0,00
6574	N°1 ASS UN SEJOUR POUR TOUS		ASSOC UN SEJOUR POUR TOUS	Association	0,00
6574	N°2 COMITE 52 LNCC		COMITE 52 LNCC	Association	0,00
6574	N°1 SUBVENTION 2020		COMITE 52 LNCC	Association	0,00
6574	N°2 SUBVENTION 2020		COOPERATIVE SCOL.EC.ELEMENTAIRE	Association	0,00
6574	N°1 COOPERATIVE SCOL.EC.ELEMENTAIRE		COOPERATIVE SCOL.EC.ELEMENTAIRE	Association	0,00
6574	N°1 SUBVENTION 2020		COOPERATIVE SCOLA.MATERNELLE	Association	0,00
6574	N°2 COOPERATIVE SCOLA.MATERNELLE		COOPERATIVE SCOLA.MATERNELLE	Association	0,00
6574	N°1 JUDO CLUB NOGENTAIS		JUDO CLUB NOGENTAIS	Association	0,00
6574	N°2 SUBVENTION 2020		JUDO CLUB NOGENTAIS	Association	0,00
6574	N°2 LA COUNTRY DU PUIITS		LA COUNTRY DU PUIITS	Association	0,00
6574	N°1 SUBVENTION 2020		LA COUNTRY DU PUIITS	Association	0,00
6574	N°1 LA PREVENTION ROUTIERE		LA PREVENTION ROUTIERE	Association	0,00
6574	N°2 SUBVENTION 2020		LA PREVENTION ROUTIERE	Association	0,00
6574	N°1 SUBVENTION 2020		LES RESTAURANTS DU COEUR	Association	0,00
6574	N°1 MANDR'USEP		MANDR'USEP	Association	0,00
6574	N°1 subvention 2020		ONAC	Association	0,00
6574	N°2 PETANQUE DU VAL MOIRON		PETANQUE DU VAL MOIRON	Association	0,00
6574	N°1 SUBVENTION 2020		PETANQUE DU VAL MOIRON	Association	0,00
6574	N°1 subvention distribution masques		PROTECTION CIVILE HAUTE MARNE	Association	0,00
6574	N°1 SOCIETE CHASSE BIESLES - 14 JUILLET		SOCIETE CHASSE BIESLES	Association	0,00
6574	N°1 SOCIETE PROTECTRICE ANIMAUX		SOCIETE PROTECTRICE ANIMAUX	Association	0,00
6574	N°1 UNION SPORTIVE BIESLES FOOT		UNION SPORTIVE BIESLES FOOT	Association	0,00
6574	N°2 SUBVENTION 2020		UNION SPORTIVE BIESLES FOOT	Association	0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.1</b>

**B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.2</b>

**B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b> <b>ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>B3</b>

**B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

<b>TOTAL Reste à employer au 01/01/N :</b>		<b>0,00</b>	
<b>TOTAL Recettes</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL Reste à employer au 31/12/N :</b>		<b>0,00</b>	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>C1</b>

**C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>2,00</b>	<b>2,00</b>	<b>4,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
REDACTEUR	B	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>2,00</b>	<b>1,00</b>	<b>3,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
ADJOINT TECHNIQUE	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	1,00	1,00	2,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		<b>4,00</b>	<b>3,00</b>	<b>7,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>C1</b>

**C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel.  
 ANIM : Animation.  
 PM : Police.  
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :  
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).  
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b>	
<b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>C2</b>

**C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
01/12/2016 -	Caisse des dépôts et consignations		Etablissement public	30 009,14
01/12/2016 -	Caisse des dépôts et consignations		Etablissement public	102 543,36
01/12/2016 -	Caisse des dépôts et consignations		Etablissement public	21 189,76
01/12/2016 -	Caisse des dépôts et consignations		Etablissement public	24 848,53
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>	<b>C3.1</b>

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU  
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
<b>Etablissements publics de coopération intercommunale</b>			
Communauté d'Agglomération de Chaumont		TPU	129 792,00
SDED 52		Sans fiscal. propre	2 370,00
SIAP Cirey les Mareilles		Sans fiscal. propre	0,00
<b>Autres organismes de regroupement</b>			
SDIS		Sans fiscal. propre	42 360,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE</b>	<b>C3.2</b>

**C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)**

<b>Catégorie d'établissement</b>	<b>Intitulé / objet de l'établissement</b>	<b>Date de création</b>	<b>N° et date de délibération</b>	<b>Nature de l'activité (SPIC/SPA)</b>	<b>TVA (oui / non)</b>
CCAS	< Néant >		-		Non
CE	< Néant >		-		Non
Régie personnalisée	< Néant >		-		Non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.3</b>

**C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

<b>Catégorie d'établissement</b>	<b>Intitulé / objet de l'établissement</b>	<b>Date de création</b>	<b>N° et date de délibération</b>	<b>N° SIRET</b>	<b>Nature de l'activité (SPIC/SPA)</b>	<b>TVA (oui / non)</b>
Régie à seule autonomie financière	< Néant >		-			Non
Lotissement	< Néant >		-			Non
Service social et médico-social	< Néant >		-			Non



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.4</b>

**C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>	<b>D1</b>

**D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	0,00	-100,00	15,59	0,00	0,00	-100,00
TFPNB	0,00	-100,00	27,12	0,00	0,00	-100,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 14

VOTES :

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 23/02/2021

Présenté par le Maire (1),

A l'Assemblée délibérante, le 01/03/2021

le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A l'Assemblée délibérante, le 01/03/2021

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

M. ANDRE Michel	
M. BAVEREL Emmanuel	
M. ENCINAS David	
M. OLIVAIN Laurent	
M. ZEMIHI Alain	
Mme GERARD-MARTIN Valérie	
Mme LAMBERT Cendrine	
Mme MARCHAL Bernadette	
Mme MARIVET Nadine	
Mme PERRUT-GAULT Marie-Christine	
Mme ROUSSEL Christine	

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Biesles, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire.